



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 25 : Autres questions à examiner par la Commission technique

PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE FIN DE VIE DES AÉRONEFS

[Note présentée par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
au nom de 54 États africains²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note souligne l'importance d'une gestion structurée de la fin de vie des aéronefs à travers le développement d'une industrie du démantèlement et du recyclage qui est rendue possible par la normalisation réglementaire, le contrôle environnemental, la création d'emplois et les aspects de développement industriel. Tout en reconnaissant les efforts déjà consentis, elle souligne la nécessité urgente de mettre en place des politiques claires en faveur de l'élimination durable des aéronefs. La collaboration avec les organisations internationales peut faire en sorte que l'Afrique s'aligne sur les objectifs mondiaux de durabilité tout en favorisant la croissance économique.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) exhorter l'OACI et les États à accorder la priorité et à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour le démantèlement et le recyclage des aéronefs, en conformité avec les normes internationales relatives :
 - 1) à l'environnement ;
 - 2) à la sécurité en ce qui concerne la réintégration/réutilisation de pièces d'aéronefs en fin de vie ;
 - 3) à l'utilisation de personnel qualifié en maintenance aéronautique pour diriger les projets de démantèlement et de recyclage, afin d'assurer la conformité avec les normes de conception des parties structurelles concernées des aéronefs en cas de réutilisation.
- b) encourager les États, en collaboration avec les organismes régionaux et internationaux de l'aviation, à investir dans des infrastructures locales de démantèlement et à établir des centres spécialisés afin de renforcer les capacités et de réduire la dépendance vis-à-vis des installations extérieures ;
- c) encourager les États et les organisations internationales à mettre en place des initiatives de

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

renforcement des capacités, afin de garantir une main-d'œuvre qualifiée pour soutenir une gestion durable de la fin de vie des aéronefs ; d) exhorter les intervenants de l'industrie, les organismes de réglementation et les établissements universitaires à collaborer pour promouvoir la recherche et l'innovation dans les solutions de fin de vie des aéronefs, y compris le recyclage, la récupération des matériaux et les pratiques d'élimination durable ; e) encourager les États et l'OACI à faciliter l'harmonisation des politiques afin d'assurer une gestion normalisée et efficace des aéronefs en fin de vie.	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé, L'aviation est durable sur le plan environnemental, Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous</i> et <i>Aucun pays n'est laissé de côté</i> .
<i>Incidences financières :</i>	À déterminer.
<i>Références :</i>	Doc 9760, <i>Manuel de navigabilité</i> <i>Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons</i> , 2015.

1. INTRODUCTION

1.1 Le défi posé par le vieillissement des aéronefs exige la mise en place urgente de processus structurés de démantèlement et de recyclage. L'Afrique, par exemple, est confrontée à des défis croissants avec le vieillissement des aéronefs, nécessitant une action immédiate pour prévenir les risques environnementaux, sécuritaires et économiques. Actuellement, plus de 220 aéronefs hors d'usage contribuent à la pollution, tandis que 190 autres approchent de la fin de leur durée de vie opérationnelle. Avec plus de 1170 nouveaux aéronefs attendus d'ici 2043, la nécessité de pratiques de recyclage durables devient donc cruciale.

1.2 En l'absence d'un déclassement approprié par le biais d'une gestion de fin de vie efficacement structurée, les aéronefs mis hors service présentent de graves risques pour l'environnement et la sécurité. Les pays en développement ne disposent pas actuellement d'un cadre normalisé pour la gestion de la fin de vie des aéronefs, ce qui entraîne des inefficacités dans la récupération des matériaux, l'élimination des déchets dangereux, des pertes économiques et le risque d'installation de pièces non approuvées sur les aéronefs en service.

1.3 Dans certains pays en développement, le secteur de l'aviation a commencé à prendre des mesures en faveur d'une gestion durable des aéronefs en fin de vie, reconnaissant son potentiel pour soutenir la durabilité environnementale et la croissance économique. Toutefois, des lacunes subsistent en matière de politiques réglementaires, d'infrastructures et de développement des compétences. L'établissement de centres de démantèlement localisés et l'harmonisation des réglementations seront essentiels pour relever ces défis.

1.4 Cette note propose des recommandations politiques clés pour accélérer les efforts de démantèlement des aéronefs, en les alignant sur les meilleures pratiques internationales. Le renforcement des cadres réglementaires, l'investissement dans la formation de la main-d'œuvre et le développement

d'infrastructures durables de démantèlement permettront à l'Afrique, entre autres, de tirer parti de la demande mondiale croissante en solutions responsables pour la fin de vie des aéronefs.

2. ANALYSE

2.1 Les pays en développement, en général, ne disposent pas d'un cadre normalisé de gestion des aéronefs en fin de vie, ce qui entraîne l'abandon des aéronefs, des pratiques de démantèlement dangereuses, le risque d'installation de pièces non approuvées sur les aéronefs en service et des risques environnementaux. Les matières dangereuses provenant des aéronefs déclassés contaminent le sol et les sources d'eau, qui peuvent être rares, ce qui représente un risque grave pour les écosystèmes et la santé humaine.

2.2 L'absence d'installations de démantèlement spécialisées et de qualité contrôlée entraîne des pertes économiques, car des matériaux de valeur comme l'aluminium et le titane restent sous-utilisés. En outre, de nombreux pays en développement manquent de politiques cohérentes alignées sur les normes mondiales de durabilité et d'environnement, ce qui rend difficile l'application de la réglementation.

2.3 Pour relever ces défis, il faut élaborer des politiques claires, investir dans l'infrastructure de démantèlement des aéronefs et former la main-d'œuvre afin d'assurer l'élimination sûre et efficace des aéronefs, des pièces d'aéronefs et des consommables.

2.4 La mise en œuvre d'un cadre structuré de gestion des aéronefs en fin de vie améliorera la durabilité environnementale en atténuant les risques de pollution associés aux aéronefs ou aux pièces d'aéronefs retirés du service. Une élimination et une récupération des matières adéquates s'aligneront sur les meilleures pratiques internationales, assurant ainsi la conformité aux objectifs mondiaux de durabilité.

2.5 La mise en place d'installations locales de démantèlement et de recyclage d'aéronefs permettra de réduire la dépendance vis-à-vis des marchés extérieurs pour les services de mise hors service. En développant des pôles régionaux, notamment en Afrique, il sera possible de conserver les matériaux de valeur, de réduire les coûts logistiques et de renforcer l'autosuffisance industrielle en matière de maintenance aéronautique et de valorisation des matériaux. En réintroduisant dans la chaîne d'approvisionnement des matériaux à forte valeur ajoutée grâce au recyclage et à la réutilisation, ces installations contribueront activement à une économie circulaire, minimisant les déchets et optimisant l'utilisation des ressources. Elles favoriseront également le développement d'industries connexes, telles que la logistique, le transport et les services de recyclage spécialisés.

2.6 Le développement des compétences constitue un facteur clé de réussite pour une industrie de démantèlement durable et peut favoriser des avancées dans d'autres secteurs connexes. Des programmes de formation standardisés en démantèlement d'aéronefs, en gestion des matières dangereuses et en surcyclage créeront des opportunités d'emploi tout en renforçant la conformité réglementaire et l'expertise technique au sein du secteur.

3. CONCLUSION

3.1 La gestion durable des aéronefs en fin de vie opérationnelle offre une opportunité unique aux États en développement, particulièrement en Afrique, de relever les défis environnementaux, sécuritaires et économiques pressants. En adoptant des pratiques structurées de démantèlement et de

recyclage, les États peuvent réduire les risques environnementaux, prévenir l'utilisation de pièces non approuvées et libérer un important potentiel de développement économique et industriel.

3.2 Pour tirer pleinement parti de ces avantages, une action urgente et coordonnée est nécessaire pour établir des cadres réglementaires harmonisés, investir dans les infrastructures locales et constituer une main-d'œuvre qualifiée. Grâce à la collaboration avec l'OACI, les parties prenantes de l'industrie et les organismes régionaux, les États membres peuvent se positionner comme des acteurs clés de la transition mondiale vers des pratiques aéronautiques respectueuses de l'environnement. Promouvoir une gestion responsable des aéronefs en fin de vie n'est pas seulement une exigence de conformité, c'est un impératif stratégique pour assurer la durabilité, la sécurité et la résilience économique à long terme.

— FIN —